



30
SEPTEMBRE
au 4
OCTOBRE
2024

TRAVAUX DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

POUR L'ENSEMBLE
DES USAGERS DE LA
MUNICIPALITÉ

QUAND

LE JOUR 8 H À 12 H ET
DE 13 H À 16 H

IMPACTS SUR L'EAU DU ROBINET PENDANT CES TRAVAUX

- Bien que les travaux soient réalisés le jour, il se peut que certains résidents notent de **faibles réductions de pression** durant les nettoyages.
- La coloration de l'eau peut légèrement changer pendant ces travaux. Si une coloration rouge-brun est notée, il est recommandé de **laisser couler les robinets** jusqu'à l'obtention de la couleur habituelle de l'eau.
- Attention à la lessive durant la période des travaux.

Nous vous remercions
de votre habituelle collaboration.



7 au 9
OCTOBRE
2024

RAMASSAGE DE BRANCHES

Veillez placer les branches en bordure
de la route au plus tard dimanche le
6 octobre mais seulement 5 jours
avant la semaine de la collecte.

Pour être ramassées, **TOUTES** les
branches doivent obligatoirement
respecter les conditions suivantes :

- Le diamètre des branches doit être d'une grosseur maximale de 3 pouces et doivent être élaguées, c'est-à-dire enlever les petites branches afin de permettre l'insertion dans l'équipement;
- Les branches doivent être placées en bordure de la route, les gros bouts vers le chemin;
- Aucune bûche, aucune souche et aucune racine ne sera acceptée;
- Les branches ne doivent pas contenir de débris/déchets (ex. : pierres, morceaux de métal, cordes, déchets végétaux);
- La quantité et le volume ne doivent pas excéder les dimensions permises pour cette collecte (soit 30 pieds de long x 9 pieds de profond x 4 pieds de haut).

Veillez noter que
les haies de cèdres ainsi
que leurs retailles **ne seront
pas ramassées.**



Vous devez joindre
les services administratifs au
450 456-3363 ou par courriel à
reception@st-clet.com
avant le 4 octobre 2024,
à 12 h, pour laisser vos
coordonnées.



JEUDI
10 et 24
OCTOBRE
2024

JEUDI
7 et 21
NOVEMBRE
2024

COLLECTE DE RÉSIDUS VERTS

RÉSIDUS DE JARDIN
RÉSIDUS DE PLATES-BANDES
PETITES RETAILLES DE HAIE
FEUILLES

CONSIGNES

- Les **sacs de papier biodégradables** peuvent être à la rue maximum 5 jours avant le début de la collecte.
- Il est préférable de garder vos sacs à l'abri des intempéries jusqu'au jour de la collecte.
- Les sacs doivent être près de la rue avant 7 h le jour de la collecte.
- La collecte se fait en 1 seul tour de la municipalité.

Les quantités sont illimitées

D'autres alternatives
pour se débarrasser
des feuilles

- ✓ Déchiquez-les en passant la tondeuse.
- ✓ Compostez-les.

